

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00350

ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220035010

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2022

I. Contexte

De par sa compétence en matière de qualité de l'air, Saint-Etienne Métropole est membre de l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, et représentée par Madame Sylvie Fayolle, en tant que Présidente du Comité Territorial de la Loire.

II. Les Programmes d'actions

A. Le programme d'actions d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2021, sur le territoire de Saint-Étienne Métropole

En 2021, ce programme s'est décliné en 4 axes

1. Continuité du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.
2. Suivi des actions du Plan Climat Air Energies Territorial de Saint-Étienne Métropole.
3. Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions « Ville Respirable », en particulier l'étude de la zone à faibles émissions.
4. Suivi de l'observatoire du bruit.

B. Le programme d'actions d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2022, sur le territoire de Saint-Étienne Métropole

L'activité d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes en 2022 se déclinera en 5 axes :

- Mission réglementaire de surveillance de la qualité de l'air ambiant notamment en ce qui concerne la mesure des polluants atmosphériques réglementés, la réalisation d'un inventaire régional spatialisé des émissions polluantes, l'information des services d'Etat en situation de « pic de pollution », la communication auprès des parties prenantes et du grand public, l'évaluation des Plan de Protection de l'Atmosphère.
- Animation territoriale, via la création d'un centre de ressources d'informations de référence sur la qualité de l'air, la mise en place de formations et de sensibilisation sur les sujets de la qualité de l'air,
- Ingénierie territoriale pour offrir une expertise intégrée Air Climat Energie aux acteurs du territoire pour relever le défi de la transition écologique,

- Recherche et développement, pour faire le lien Air – Energie – Climat – Santé – Biodiversité, intégrer les nouvelles technologies et orienter les projets sur des problématiques spécifiques de territoires,
- Faire évoluer les supports et systèmes d'information pour s'adapter à des missions techniques nécessitant la gestion de volumétries importantes de données, tout en respectant les données fournies par les membres et utilisateurs des plateformes et en assurant l'obligation d'ouverture de donnée en opendata et la demande de service d'applications numérique.

Afin d'accompagner le développement de ce programme, Saint-Etienne Métropole propose de contribuer pour 2022 au fonctionnement de l'association à hauteur de 168 345 € décomposés comme suit :

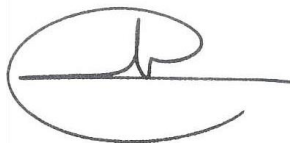
- 150 595 € de cotisation versée pour l'adhésion annuelle à l'association (le montant est basé sur un calcul au nombre d'habitants),
- 17 750 € de subvention affectée à l'étude préalable à la révision du périmètre de la Zone à Faibles Emissions mobilités exigée par la loi Climat Résilience.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **souscrit à l'adhésion à l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2022 ;**
- **autorise le versement de 150 595 euros de cotisation à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2022 ;**
- **autorise le versement d'une subvention à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 17 750 euros en 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à hauteur de 17 750 € sur la ligne DDUR6574 SUBCDVIE et à hauteur de 150 595 € sur la ligne DDUR6281 COTCDVIE du budget de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaël PERDRIAU